

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	6 mars 2017	Séance du : 15 mars 2017
	<u>Votes : 42</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le quinze mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 35	Pour : 42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absents : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret),

Objet : Pôle de loisirs maternel intercommunal à CEYRAS – Dossier de demande de cofinancement auprès de l'Etat.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que le pôle de loisirs intercommunal organise, sur CEYRAS, un accueil des activités périscolaires dans des locaux mis à disposition par la commune.

Il précise que le développement du projet pédagogique porté par la Communauté de communes depuis 2007, de même que l'accueil toujours plus important d'enfants au sein de ce pôle ont conduit à des aménagements et des extensions de locaux à partir de bâtiments modulaires.

Afin de poursuivre l'adaptation de ce service aux besoins des usagers et des activités proposées, il est projeté la réalisation d'un local supplémentaire à destination de l'accueil du pôle maternel pour les enfants de 3 à 6 ans, et de restructurer le bâtiment d'accueil.

Soit un local de 147 m² composé comme suit :

- Une salle d'activités de 75 m²,
- Un dortoir de 30 m²,
- Des sanitaires de 15 m²,
- Des rangements, dégagements et un local technique de 27 m².

La capacité d'accueil du pôle sera ainsi portée à 40 enfants.

Un estimatif financier a fixé la dépense à 256 100 euros HT (307 320 euros TTC).

L'inscription de l'APCP au budget 2017 de la communauté de communes est de 150 000 euros, avec un complément de 157 320 euros pour l'année 2018.

Il est proposé de solliciter de l'Etat, le cofinancement le plus élevé possible.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE de l'Etat, le cofinancement le plus élevé possible sur ce programme de réalisation communautaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170317-2017-03-15-04-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017